

**PÔLE
RESSOURCES
HANDICAP**

PETITE ENFANCE
ACCUEIL
& HANDICAP

**AU SEIN DES CRÈCHES
DE LA MANCHE**

**COORDINATION
PETITE
ENFANCE**

sommaire

04 PRÉAMBULE

06 LES DIFFÉRENTS
ASPECTS
DE L'ACCUEIL

08 TYPOLOGIE DES
HANDICAPS

10

**AVANT
L'ACCUEIL**

- Du point de vue de l'enfant
- Du point de vue des familles
- Du point de vue de l'équipe

20

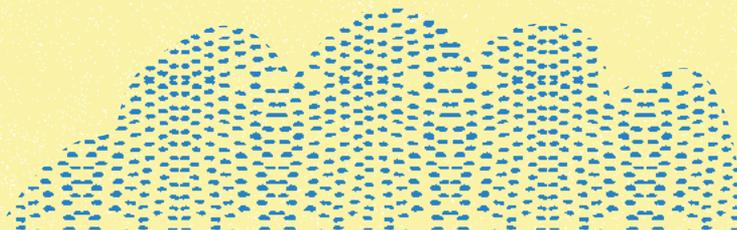
**PENDANT
L'ACCUEIL**

- Du point de vue de l'enfant
- Du point de vue des familles
- Du point de vue de l'équipe

40

**APRÈS
L'ACCUEIL**

- La continuité éducative



42 ALLER À LA RENCONTRE DES FAMILLES

44 LA CONTINUITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

46 LES PARTENAIRES

- Les partenaires du social et du médico-social
- Les partenaires institutionnels
- Les partenaires parentalité

50 LES COORDINATIONS

- Coordination départementale petite enfance
- Coordination départementale inclusion

56 POUR ALLER PLUS LOIN

- Bibliographie
- Sitographie

58 GLOSSAIRE

59 L'ÉQUIPE

Des **ANNEXES**
sont téléchargeables
au format pdf en
parallèle de ce
document sur le site
petite-enfance50.fr

ANNEXE 1

Déontologie du travail
avec les familles

ANNEXE 2

Que dit la réglementation ?

ANNEXE 3

Recueil de questions
à se poser en équipe
en amont de l'accueil

ANNEXE 4

Grille d'observation
du développement et
de l'évolution de l'enfant

ANNEXE 5

Grille d'autoévaluation



PRÉAMBULE



Ce livret a été conçu à l'intention des professionnels de la petite enfance pour faciliter un accueil inclusif des enfants en situation de handicap au sein des **Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)** du département de la Manche.

Son objectif n'est pas d'expliquer « pourquoi accueillir », car l'accueil de tous les enfants est obligatoire au regard de la loi, mais bien de définir « comment accueillir », dans les meilleures conditions, les enfants selon leurs spécificités, pour que cet accueil soit durable et de qualité.

Sa conception est le résultat d'un travail co-construit entre la coordination Petite Enfance des Francas et le Pôle Ressources Handicap de la Manche. Les professionnels et les parents ont contribué à ce travail par leurs témoignages.

La loi de 2005 a permis de faciliter l'accès des enfants en situation de handicap aux différents modes de garde ainsi que leur prise en charge par des professionnels de mieux en mieux formés à ces besoins spécifiques.

Une société dite « inclusive » s'adapte aux différences de la personne, va au-devant de ses besoins afin de lui donner une place à part entière dans la vie citoyenne ainsi que toutes les chances de réussite. Un accueil inclusif nécessite de prendre en compte les singularités de chaque enfant, passe par un accompagnement des familles et, est le fruit d'un travail d'équipe.

L'une des priorités de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre la CNAF et l'État est la suivante : « Favoriser l'accueil en collectivité des enfants issus de familles pauvres et l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE ».

Ces orientations nationales se traduisent au niveau de notre territoire au travers du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) dans lequel le déploiement d'un accueil inclusif est une préoccupation importante et fait l'objet d'une fiche action.

Avant 2014, les pouvoirs publics ont incité associations, collectivités et employeurs, à s'emparer de cette thématique. Pour la Manche, l'association départemental des Pupilles de l'enseignement (PEP 50) s'inscrit dans cette dynamique et est à l'initiative du Pôle Ressources Handicap (PRH).

Depuis 2014, un partenariat financier et de projet a été créé entre la Caf et le PRH de la Manche, afin d'élaborer un projet commun qui vise à accompagner les territoires et mettre en place une politique territoriale permettant l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des EAJE, des ALSH et sur les temps de vacances.

Dans le cadre de ce partenariat et du SDSF, sont considérés enfants accueillis au titre du handicap :

- Enfant bénéficiaire de l'AEEH
- Enfant suivi par le CAMSP ou CMPP
- Enfant accueilli en institut médico-social (IME, SESSAD, ITEP, CME)
- Enfant en parcours de diagnostic par le corps médical

Les structures accueillantes bénéficient d'une subvention supplémentaire au fonctionnement dès lors qu'elles ont conventionné avec le PRH.

Les équipes des
Francas de la Manche
et des **PEP 50**

LES DIFFÉRENTS ASPECTS DE L'ACCUEIL

ACCUEIL DE L'ENFANT

- +
Tout enfant est doté
de potentialités
- +
Égalité des chances
- +
Lieu de vie et
d'épanouissement

PLACE DES PARENTS

- +
Premiers éducateurs
de l'enfant
- +
Des parents écoutés
et informés
- +
Lieu de vie
et lien social



ACCUEIL DE TOUS



TRAVAIL D'ÉQUIPE

- +
Des idées partagées,
des pratiques questionnées
- +
Des projets portés collectivement
- +
Complémentarité des compétences
et des expériences de chacun



TRAVAIL PARTENARIAL

- +
Ouverture
sur le territoire
- +
Création de lien social
et de solidarité
- +
Favoriser la continuité
éducative

TYPLOGIE DES HANDICAPS



Handicap moteur

Un handicap moteur (ou déficience motrice) recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs.

Handicap sensoriel

Le handicap sensoriel résulte de l'atteinte d'un ou plusieurs sens. Il se caractérise majoritairement par des incapacités issues d'une déficience auditive ou visuelle.

• HANDICAP AUDITIF

La déficience auditive, appelée aussi surdit , est une alt ration du syst me auditif. Elle est plus ou moins importante selon le niveau de perte auditive.

Cette d ficience se caract rise par une diminution partielle ou totale de la capacit    entendre les sons.

On distingue les personnes :

- malentendantes
- sourdes

• HANDICAP VISUEL

La d ficience visuelle est d finie par deux crit res : la mesure de l'acuit  visuelle et l' tat du champ visuel.

On distingue les personnes :

- aveugles
- malvoyantes

La d ficience visuelle peut affecter toutes les  tapes de la vie.



Handicap mental

Le handicap mental se traduit par une déficience intellectuelle caractérisée par un retard dans les fonctions cognitives qui peut se traduire par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment au niveau des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales.

Autisme et Troubles Envahissants du Développement (TED)

Les troubles du spectre autistique se caractérisent par une anomalie du développement cognitif et se manifestent avant l'âge de 3 ans.

Ces troubles du développement du système nerveux sont d'intensité variable et se traduisent par un dysfonctionnement dans les trois domaines suivants :

- interactions sociales réciproques,
- communication,
- comportements au caractère restreint et répétitif.

Handicap psychique

Le handicap psychique est la reconnaissance d'une limitation de la participation d'une personne à la vie sociale du fait de troubles psychiques produits par diverses maladies mentales (troubles de la personnalité, TOC, troubles bipolaires, schizophrénie...).

Cela peut se traduire par un déficit relationnel, des difficultés de concentration, etc.

Il ne faut pas le confondre avec le handicap mental car le développement intellectuel de la personne est complet.

C'est la capacité à utiliser ces compétences qui sont touchées.



AVANT L'ACCUEIL



Du point de vue de l'enfant

Accueillir un enfant en situation de handicap, c'est d'abord accueillir un enfant.

Comme pour n'importe lequel d'entre eux, il s'agira pour l'équipe d'individualiser l'accueil en fonction de ses besoins et compétences.

Accueillir un enfant en situation de handicap, c'est connaître et reconnaître :

- ses besoins spécifiques,
- sa différence, ses compétences, sa singularité, ses potentialités,
- son rythme propre de développement,
- son mode de communication.

Accueillir un enfant en situation de handicap, c'est lui donner les moyens :

- de vivre en collectivité,
- de se sentir en sécurité avec et au milieu des autres,
- d'être stimulé par des activités adaptées à ses capacités, de s'épanouir...



Selon le HCFEA, entre 0 et 3 ans, l'enfant est avant tout dans l'ouverture et la découverte de l'autre et du monde, sans préjugés.

« La première enfance est une période par définition non-discriminante. L'enfant en situation de handicap ressent des choses au travers de ses proches, mais ne s'identifie pas encore lui-même comme différent des autres. »

De leur côté « les autres enfants » n'ont pas encore un regard forgé par les normes physiques ou comportementales. Les uns et les autres, déjà très affairés par l'urgence de se découvrir eux-mêmes, vont apprendre, s'ils sont ensemble d'emblée, que chacun est pareil et différent.

Tous les enfants prennent le départ dans la vie sous le signe du handicap tant ils sont en peine d'autonomie.

En se développant ensemble, la conscience de certaines distinctions liées au handicap, si elle est bien accompagnée par les parents et les professionnels, s'effectue pour les enfants concernés et pour leurs camarades sur une base de proximité, de familiarité, de compréhension, ce qui inverse littéralement le processus d'inclusion, qui s'il a lieu plus tard se fonde sur une étrangeté qui peut insécuriser et donc susciter des attitudes inadaptées. »

Extrait du rapport du HCFEA
« Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille »

quelques clés

J'AI BESOIN...	POUR CELA, IL EST NÉCESSAIRE...	MOTS CLÉS
Être compris dans mes spécificités	<ul style="list-style-type: none"> · Sensibiliser et former l'équipe à mon contact pour tenir compte de mes particularités · Prendre en compte l'expertise de mes parents car ils connaissent mes besoins 	Compréhension Échange Communication
Participer comme tout le monde	<ul style="list-style-type: none"> · Mettre en place un accompagnement individualisé en fonction de mes besoins et de mes compétences. 	Écoute Adaptation
Être intégré comme les autres	<ul style="list-style-type: none"> · Ne pas me surprotéger · Adapter les règles afin qu'elles soient communes à tous 	Règles de vie Limites
Un cadre sécurisant , moral, physique, et affectif	<ul style="list-style-type: none"> · Adapter les locaux, les activités et le matériel à mon handicap · Renforcer les moyens humains et techniques si cela est nécessaire pour permettre mon accueil 	Accessibilité Confiance
Soins spécifiques en fonction du handicap, qui peut impliquer des gestes techniques	<ul style="list-style-type: none"> · Faire appel à des professionnels extérieurs et/ou de former une personne de l'équipe à ces gestes selon les compétences et la volonté de chacun 	Relais professionnel

Du point de vue des familles

Le handicap d'un enfant n'est pas sans conséquence pour les familles pour lesquelles la réalité quotidienne est semée d'embûches dans la conciliation vie familiale/vie professionnelle et la prise en charge quotidienne de leur enfant.

Pourtant, leurs besoins et leurs attentes sont identiques à ceux des autres parents (accueil, socialisation, éveil) et leurs craintes sont les mêmes (séparation, relation de confiance avec les professionnels).

Le dialogue est primordial entre l'équipe et les parents et cela est d'autant plus vrai pour les parents concernés par le handicap d'un enfant. En effet, la mise en place de temps d'échanges réguliers est vectrice d'une réelle **relation de confiance** entre la famille et les professionnels dès l'inscription :

- La famille doit pouvoir partager avec l'équipe ses questionnements et appréhensions sur les capacités de leur enfant. L'équipe rassure ainsi les parents sur l'aptitude de l'enfant à évoluer en milieu ordinaire.
- Les parents étant les « spécialistes » de leur enfant (expertise parentale), il est important de construire un véritable partenariat avec eux. Cela va permettre à l'équipe de mieux répondre aux besoins spécifiques de l'enfant.

« Mon enfant n'est pas un enfant comme les autres, mais comme les autres, il est un enfant. »

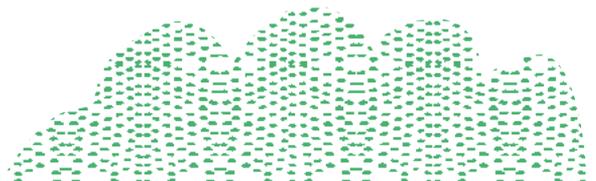
UN PARENT





quelques clés

NOUS AVONS BESOIN...	POUR CELA, IL EST NÉCESSAIRE...	MOTS CLÉS
<p>Être accueillis de la même manière par chacun des professionnels de l'équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Fédérer tous les membres de l'équipe afin qu'ils soient en capacité d'accueillir les familles au quotidien 	<p>Cohérence d'équipe</p> <p>Continuité d'accueil</p>
<p>Être rassurés sur les capacités de l'équipe à accueillir notre enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Réfléchir aux modes de communication entre l'équipe et les familles <i>Voir ANNEXE 1 « Déontologie du travail avec les familles »</i> 	<p>Relation de confiance</p>
<p>Être compris dans notre rôle de parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Concevoir le parcours médical et administratif qu'implique le handicap de notre enfant · Entendre nos inquiétudes de parents, nos incertitudes quant à son devenir 	<p>Implication dans l'accueil</p> <p>Empathie</p>



Du point de vue de l'équipe

L'accueil d'enfants en situation de handicap au sein des structures petite enfance est une obligation réglementaire (voir Annexe 2). La volonté du gestionnaire favorisant un accueil inclusif doit donc s'inscrire dans le projet d'établissement. De même, l'adhésion de l'équipe à l'accueil de la diversité est primordiale. Cela implique un travail collectif concernant les représentations, le positionnement professionnel et la construction de l'accueil.

Nous rappelons que l'EAJE est un lieu de socialisation, d'éveil et d'expérimentation. Ses principales missions sont les suivantes :

- répondre aux besoins des enfants en leur assurant bien-être, santé et sécurité ;
- favoriser le développement global des enfants en leur permettant de développer toutes les dimensions de leur personne (plan affectif, social, moral, cognitif, langagier, physique et moteur) ;
- promouvoir un accès non discriminatoire ;
- connaître et reconnaître les différences et singularités de chacun ;
- familiariser les enfants aux notions de respect, d'altérité, de diversité ;
- accompagner les parents en favorisant la conciliation de leur vie familiale, professionnelle et sociale.

« Au début du projet, beaucoup d'appréhensions étaient là au sein de l'équipe.

Mais grâce à nos formations internes, on a pu échanger et ces appréhensions ont disparu.

Je dirais même qu'aujourd'hui, le projet

est tellement intéressant et valorisant, que j'ai envie d'aller plus loin car nous sommes bien entourés avec un personnel qualifié. »

UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE



Une fois que l'équipe se sent compétente pour accueillir des enfants avec des besoins spécifiques, il est nécessaire que cela soit partagé avec l'ensemble des familles.

Les attitudes et les croyances des autres parents ont également un impact sur la réussite de l'accueil d'enfants en situation de handicap. L'équipe doit donc sensibiliser les parents à l'acceptation des différences. Pour cela, elle doit se rendre disponible et à l'écoute :

- en répondant aux questions et remarques des autres parents ;
- en diffusant une information aux familles et en les invitant à échanger sur leurs éventuelles appréhensions.

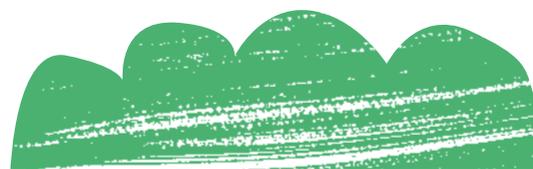
Cela se traduit de façon formelle et informelle : échanges lors du temps d'accueil, possibilité de demander un rendez-vous, création d'un document de présentation de la structure, courrier d'information ou mail présentant le projet de la structure...

« Parfois, certains membres de l'équipe ne sont pas à l'aise auprès de l'enfant en situation de handicap ; après échange, c'est souvent par crainte de mal faire, par manque de confiance en soi-même, par manque de connaissance du handicap. Il est vrai que le handicap nécessite un certain savoir être et savoir-faire, la formation est primordiale pour mieux appréhender le handicap. »

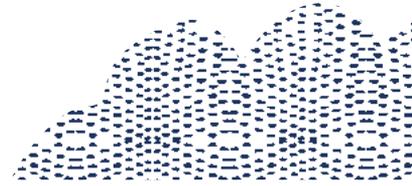
UN MEMBRE
DE L'ÉQUIPE



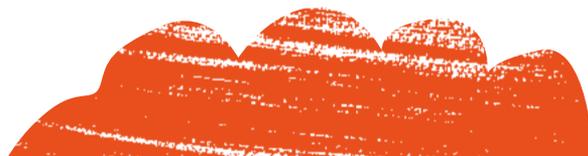
NOUS AVONS BESOIN...	POUR CELA, IL EST NÉCESSAIRE...	LES QUESTIONS À ABORDER
<p>Traduire la volonté politique d'accueillir un enfant en situation de handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Intégrer la notion d'accueil de tous aux fondements de la structure 	<ul style="list-style-type: none"> · Comment matérialiser cet accueil à tout pour tous ? · Quelles ressources sont présentes pour appuyer cet accueil ?
<p>Mettre en place des réunions d'équipe et co-construire le projet de l'établissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Partager sa perception du handicap : craintes et appréhensions, méconnaissance, compétences, envie... · Synthétiser ces réflexions par écrit pour mesurer l'évolution de l'équipe Voir ANNEXE 3 	<ul style="list-style-type: none"> · Est-ce que cela pose problème à certains professionnels ? Pourquoi ? · Quelles sont les craintes ? · Quels sont les bénéfices liés à l'accueil de la différence ? Pour l'équipe ? Pour les enfants ? Pour les familles ?
	<ul style="list-style-type: none"> · Évoquer les notions de secret professionnel, secret partagé, discrétion · Réfléchir à la singularité de l'accueil dans un collectif · Se donner des repères afin que l'attention des professionnels ne soit pas centrée uniquement sur les besoins spécifiques de l'enfant porteur de handicap, mais sur ceux de l'ensemble du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> · Jusqu'où entrer dans l'histoire de la famille en tant que professionnel ? Et en tant qu'équipe ? · Quels sont les renseignements à demander aux familles pour éviter les questionnaires parfois trop intrusifs ? · Comment est gérée la circulation de l'information au sein de la structure ? · Quelles informations communiquer ? À qui ? Quand ? Comment ? · Quelle place pour l'individu dans le groupe ? · Les outils qui sont amenés à être mis en place sont-ils cohérents avec le projet de la structure ? Vont-ils bénéficier à l'ensemble du groupe ? (Pictogrammes, langue des signes, cahier de vie...)



NOUS AVONS BESOIN...	POUR CELA, IL EST NÉCESSAIRE...	LES QUESTIONS À ABORDER
<p>Être sensibilisés / formés</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Sensibiliser les professionnels aux spécificités de chacun et aux enjeux qui en découlent. · Permettre aux professionnels d'avoir une meilleure connaissance du handicap et des ressources et moyens qui peuvent faciliter l'accueil · Réduire les appréhensions liées à l'accueil d'enfants en situation de handicap et rassurer les professionnels sur leurs compétences 	<ul style="list-style-type: none"> · En quoi l'accueil d'enfants porteurs de handicap est différent d'un autre accueil ? · Comment réagir en cas d'urgence ? · Qui sont les acteurs à mobiliser ?
<p>Imaginer un outil d'observation et d'évolution pour l'ensemble des enfants accueillis</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Se référer à un outil d'observation permettant un écrit dans une vision objective afin de prendre en compte les évolutions de l'enfant (ses réussites, ses difficultés...) <p>Voir ANNEXE 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Quel outil utiliser ? · Quelles informations / observations sont pertinentes pour évaluer l'évolution d'un enfant ?
<p>Suivre l'évolution de l'enfant de manière participative</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Prévoir une rythmicité et un outil d'observation adapté aux familles et à l'équipe 	<ul style="list-style-type: none"> · À quel rythme prévoir des rencontres avec la famille pour échanger sur l'évolution de l'enfant ? Et avec l'équipe ? · Quels outils utiliser pour mesurer l'évolution de l'enfant ?



NOUS AVONS BESOIN...	POUR CELA, IL EST NÉCESSAIRE...	LES QUESTIONS À ABORDER
<p>Travailler en réseau</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier les partenaires potentiels en lien avec les enfants porteurs de handicap (Maison Départementale de l'Autonomie, Pôle Ressources Handicap de la Manche, RSA...) · Être identifié auprès des structures et acteurs spécialisés dans le handicap (CAMSP, SESSAD, hôpital de jour, centres de ressources...) 	<ul style="list-style-type: none"> · En quoi ces partenaires peuvent-ils constituer un appui, une ressource pour développer ce type d'accueil ? · Formations, sensibilisation, outils, guides... · Comment construire un partenariat qui ne se limite pas à l'accueil ?
<p>Sensibiliser les familles à l'acceptation de la différence</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Informar les familles sur le fait que la structure va accueillir des enfants porteurs de handicap · Répondre aux questions éventuelles de tous 	<ul style="list-style-type: none"> · Quelle est la meilleure méthode pour informer les familles ? Les sensibiliser à la différence ? · Comment traduire le projet d'équipe aux familles ?



PENDANT L'ACCUEIL ۞



DU POINT DE VUE DE L'ENFANT



Comme tout enfant, les enfants en situation de handicap ont besoin de jouer pour grandir.

Néanmoins, c'est à l'adulte d'adapter le jeu afin que l'enfant ne soit pas en situation d'échec. Il est donc nécessaire de penser à ce que l'activité va produire pour et chez l'enfant.

Le vivre ensemble n'est pas inné, cela s'apprend.

Cela implique l'acquisition de compétences sociales et civiques nécessaires à la vie en société : le respect, l'entraide ou encore la compréhension et l'ouverture aux autres.

Familiariser les enfants à la différence, c'est leur permettre de découvrir les spécificités et les ressources des enfants en situation de handicap ou malades afin que reculent les stéréotypes et que se forme un esprit de solidarité.

Accueillir des enfants en situation de handicap au sein d'un tel projet favorise son développement ainsi que l'acquisition des compétences sociales. Cela permet l'apprentissage de vivre ensemble : tolérance, solidarité, respect... à l'ensemble des enfants accueillis.

L'EAJE est un lieu collectif qui se doit de respecter les individualités afin de permettre à chaque enfant de grandir à son rythme.



L'enfant, dès sa naissance, a un besoin vital de jouer pour entrer en contact avec son environnement.

Jouer est sérieux car, en jouant, il construit sa santé relationnelle et affective [...].

Grandir, c'est se séparer : l'enfant doit sans cesse s'adapter à des situations nouvelles, situations sensorielles, émotionnelles, relationnelles, puis sociales et collectives. Ainsi jouer prend tout son sens allant des jeux de bouche, au cacher-coucou, au cache-cache, aux jeux de faire semblant, aux déguisements, aux stratégies de construction et enfin aux jeux sérieux à règles.

Riche de toutes ses expériences ludiques, l'enfant construit une estime et un amour de soi, une conscience de son corps puis de son être, de ses limites, créant une sécurité intérieure à l'origine de son autonomie.

L'envie du bébé de comprendre le monde qui l'entoure deviendra plus tard l'envie d'apprendre, transformant le bébé-joueur en enfant-écolier.»

quelques clés

HANDICAP MOTEUR

J'AI BESOIN...	POUR CELA, IL EST NÉCESSAIRE...	MOTS CLÉS
ACTIVITÉ		
Matériel adapté	<ul style="list-style-type: none"> · Tenir compte des mes incapacités : le matériel doit m'aider à faire autrement ou compenser mes difficultés 	<ul style="list-style-type: none"> · Adaptation
Être inclus dans le groupe et l'activité	<ul style="list-style-type: none"> · Me proposer une place au sein du groupe même si je ne suis pas en mesure de faire l'activité, et ce afin que je ne me sente pas isolé du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> · Unité collective
AMÉNAGEMENT		
Espace pour me déplacer	<ul style="list-style-type: none"> · Repenser l'espace, les coins permanents pour me permettre d'y accéder avec mon appareillage (flèche...) 	<ul style="list-style-type: none"> · Espace · Mobilité
VIE QUOTIDIENNE		
Être accompagné et outillé dans les gestes du quotidien (repas, toilette, activités...)	<ul style="list-style-type: none"> · Avoir conscience de la globalité de mon handicap, et pas uniquement de la partie visible. Les problèmes de motricité n'affectent pas uniquement la marche mais aussi la déglutition ou encore le langage. 	<ul style="list-style-type: none"> · Ergonomie · Matériel adapté (exemple : cuillère ergonomique, rebord d'assiette, chaises, lit, ...)

HANDICAP MENTAL

J'AI BESOIN...	POUR CELA, IL EST NÉCESSAIRE...	MOTS CLÉS
ACTIVITÉ		
Explications simples	<ul style="list-style-type: none"> · Définir des consignes claires et précises · S'assurer que j'ai compris la consigne 	<ul style="list-style-type: none"> · Clarté de l'information · Répétition
Un nombre limité d'informations en même temps	<ul style="list-style-type: none"> · Séquencer en étapes les activités · Mettre en place visuellement un emploi du temps et le déroulé des activités 	<ul style="list-style-type: none"> · Étapes
AMÉNAGEMENT		
Repères	<ul style="list-style-type: none"> · Mettre en place des routines, des habitudes et des repères visuels afin que je puisse comprendre lorsqu'il y a un changement d'activité, de rythme... 	<ul style="list-style-type: none"> · Pictogrammes · Rituel · Routine · Autonomie
Être sécurisé , car je n'ai pas toujours conscience du danger	<ul style="list-style-type: none"> · Être vigilants dans la disposition et l'accessibilité du mobilier (hauteur) · Maintenir une attention accrue et bien définir les limites 	<ul style="list-style-type: none"> · Sécurité · Attention
VIE QUOTIDIENNE		
Être accompagné afin de ne pas perturber la vie collective	<ul style="list-style-type: none"> · Expliquer clairement et simplement les règles du groupe et prendre le temps de les répéter jusqu'à ce que je les aie assimilées 	<ul style="list-style-type: none"> · Patience

« Mon enfant évolue bien, participe à différentes activités, et il apprend à respecter les règles au sein de la crèche. »»

HANDICAP VISUEL

J'AI BESOIN...	POUR CELA, IL EST NÉCESSAIRE...	MOTS CLÉS
ACTIVITÉ		
Matériel et jeux adaptés	<ul style="list-style-type: none"> · Investir dans des jeux sonores, matériaux avec différentes textures... · S'équiper d'une table inclinée pour certaines activités de motricité fine ou artistiques · Mettre le matériel toujours à la même place 	<ul style="list-style-type: none"> · Matériel · Jeux sensoriels
Être guidé	<ul style="list-style-type: none"> · M'accompagner dans les différentes étapes de l'activité 	<ul style="list-style-type: none"> · Disponibilité
Comprendre ce qu'il se passe pour pouvoir participer	<ul style="list-style-type: none"> · Décrire et expliquer l'activité, le jeu pour m'impliquer dans la vie du groupe · M'accompagner dans ma représentation de l'espace 	<ul style="list-style-type: none"> · Oralisation
AMÉNAGEMENT		
<ul style="list-style-type: none"> · Me repérer · Une structuration stable de l'espace 	<ul style="list-style-type: none"> · Mettre les objets toujours à la même place · Mettre en place des repères auditifs me permettant de me rassurer (son d'une voix, rituel musical...) 	<ul style="list-style-type: none"> · Organisation · Rituel · Autonomie



J'AI BESOIN...	POUR CELA, IL EST NÉCESSAIRE...	MOTS CLÉS
Décrypter mon environnement	<ul style="list-style-type: none"> · Expliquer la répartition dans l'espace, les activités en cours et les allées et venues, de façon claire et synthétique, afin que je sois partie prenante de la vie du groupe · Décrire les interactions entre moi et les autres enfants 	<ul style="list-style-type: none"> · Représentation mentale
Adaptation du comportement des autres enfants à mes spécificités	<ul style="list-style-type: none"> · Sensibiliser et apprendre aux autres enfants les fondements d'un autre mode de communication 	<ul style="list-style-type: none"> · Communication verbale et corporelle

UN
PARENT

« Cela permet de rendre le quotidien un peu plus "normal". Elle devrait aller à l'école. Or son handicap l'en empêche. Donc, l'accueil collectif permet de combler ce manque. »





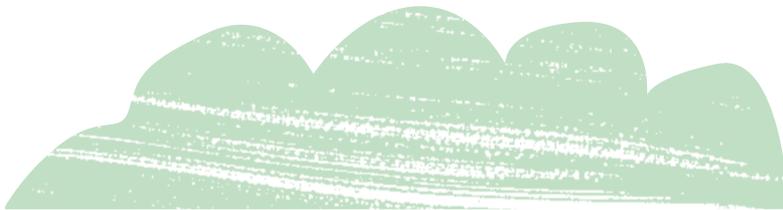
HANDICAP AUDITIF

J'AI BESOIN...	POUR CELA, IL EST NÉCESSAIRE...	MOTS CLÉS
Être encouragé à participer aux activités	<ul style="list-style-type: none"> · Adapter les propositions d'activités avec une sensorialité différente · Mettre en place visuellement un emploi du temps et le déroulé des activités 	<ul style="list-style-type: none"> · Repères
Être canalisé dans ma communication souvent expressive mais dérangeante pour les autres (cris)	<ul style="list-style-type: none"> · Échanger avec ma famille sur mon degré de surdité (sourd, malentendant) afin de savoir quels sons je perçois, puis les utiliser pour communiquer (sons graves, aigus...) 	<ul style="list-style-type: none"> · Adaptabilité · Sons graves, aigus, médiums
AMÉNAGEMENT		
Me repérer dans l'espace et dans le temps	<ul style="list-style-type: none"> · Mettre en place des repères visuels (pictogrammes, time timer...) 	<ul style="list-style-type: none"> · Pictogrammes · Rituel · Routine · Autonomie
VIE QUOTIDIENNE		
Être compris et comprendre les autres	<ul style="list-style-type: none"> · Adapter sa communication avec des outils (langue des signes française, bébé signe...) · Sensibiliser et apprendre aux autres enfants les fondements d'un autre mode de communication 	<ul style="list-style-type: none"> · Langage partagé

AUTISME ET TED*

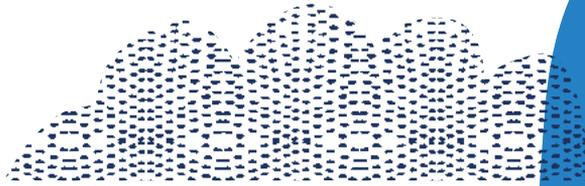
J'AI BESOIN...	POUR CELA, IL EST NÉCESSAIRE...	MOTS CLÉS
Maîtriser le déroulement de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> · Séquencer les activités en différentes étapes · Mettre en place visuellement un emploi du temps et le déroulé des activités · Utiliser des outils comme un timer afin que je me repère dans le déroulement de l'activité 	<ul style="list-style-type: none"> · Repères · Séquences
Pouvoir m'isoler à tout moment au cours de l'activité si j'en ressens le besoin	<ul style="list-style-type: none"> · Me permettre d'accéder à un coin calme si j'en exprime le besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> · Besoins
AMÉNAGEMENT		
Me repérer dans le temps	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser des supports visuels (pictogrammes, routine, time timer...) et / ou auditifs (comptines ritualisées...) · Séquencer les différents moments de la journée de manière claire (exemples : faire ranger le jeu, manger dans un espace dédié...) 	<ul style="list-style-type: none"> · Pictogrammes · Rituel · Routine · Autonomie
Me repérer dans l'espace	<ul style="list-style-type: none"> · Distinguer et bien délimiter les différents espaces : coins calmes, zones de repas, zones d'activités collectives et individuelles... · Identifier clairement chaque pièce (exemple : cuisine = endroit où l'on mange...) 	<ul style="list-style-type: none"> · Repères · Pictogrammes

* TED : Trouble envahissant du développement



J'AI BESOIN...	POUR CELA, IL EST NÉCESSAIRE...	MOTS CLÉS
Pouvoir m'isoler	<ul style="list-style-type: none"> · Prévoir un lieu « refuge » (exemple : cabane) où les stimulations sensorielles sont moins importantes et où je peux retrouver mes objets repères 	<ul style="list-style-type: none"> · Fatigabilité
Être sécurisé dans une organisation et une personnalisation stable	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier une personne repère afin d'intervenir en cas de problème (cela ne signifie pas que cette personne est la seule qui s'occupe de moi) · Faire correspondre les pictogrammes/outils utilisés à la réalité de la structure (exemple : tobogan rouge = pictogramme de tobogan rouge) · Écrire le mot sous chaque pictogramme afin que tous les professionnels utilisent le même 	<ul style="list-style-type: none"> · Routine · Constance · Stabilité · Prévisibilité
VIE QUOTIDIENNE		
Me sentir respecté dans mon fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> · Connaître les clés de communication spécifiques (verbales ou non verbales) à chaque enfant (hypersensibilité ou hyposensibilité, ne pas toucher, contenir...) · Savoir l'expliquer aux autres enfants 	<ul style="list-style-type: none"> · Respect de l'individualité





UN
PARENT



« L'accueil collectif permet à ma fille d'obtenir une socialisation en étant en contact avec des gens extérieurs. Être entourée d'autres enfants permet une stimulation autre que tous les rendez-vous médicaux.

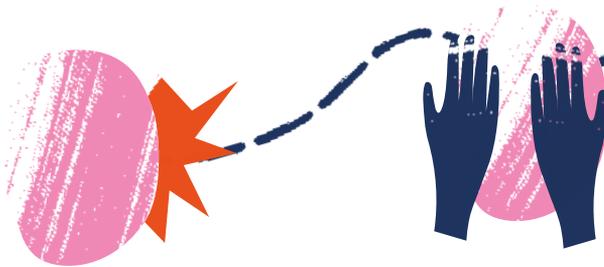
Depuis que ma fille est en accueil collectif, elle a beaucoup évolué. Elle s'intéresse de plus en plus à ceux qui l'entourent. Elle a gagné en interaction avec le monde extérieur, elle est curieuse de tout, va regarder ce que font les autres enfants pour essayer de répéter. Elle a pris un peu de confiance en elle et va oser faire des choses. »

Du point de vue des familles

FOCUS SUR LE PROCESSUS D'ACCEPTATION DU HANDICAP

Suite à l'annonce du handicap de leur enfant, les parents entament un processus de deuil de l'enfant imaginé, rêvé, idéalisé. En fonction des personnes, ce processus peut durer plus ou moins longtemps, voire ne jamais réellement finir.

Il est à noter qu'un sentiment de culpabilité traverse les parents tout au long de ce processus et provoque un repli sur soi pour éviter d'avoir à faire face au regard d'autrui. On remarque également une tendance des parents à surprotéger leur enfant.



CHOC

Cette étape peut se manifester de différentes façons. Les attitudes et comportements du parent se caractérisent par des émotions violentes ou des blocages (indifférence apparente), de l'égarement, de la confusion, de l'effolement, de la colère, etc.

DÉNI, REFUS

C'est un mécanisme de défense contre la brutalité du choc. Les parents refusent ainsi d'entendre toute information sur l'état de leur enfant. Ils rejettent le diagnostic et vont chercher une opinion médicale favorable.

DÉSESPOIR

Cette étape est caractérisée par une prise de conscience de la réalité du handicap, tout en refusant le diagnostic. L'incapacité à trouver une solution à leur problème se traduit par des sentiments négatifs et de la colère souvent détournés vers les professionnels. Quand ils prennent conscience que la situation est inévitable, la révolte s'exprime de différentes manières : apitoiement sur soi, sentiment d'échec ou de honte, crainte de faire pitié ou d'être ridicule.



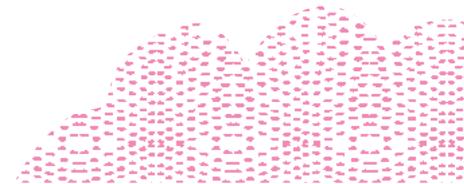
DÉTACHEMENT

L'attitude et le comportement des parents évoluent. Ils voient la réalité dans son ensemble et envisagent des changements de vie en fonction de la nouvelle situation (nouveaux objectifs de vie). Leurs émotions sont moins intenses à cette étape du processus. De plus, on remarque que naît un sentiment d'attachement à l'enfant.

ACCEPTATION, ADAPTATION

Il y a d'abord une phase transitoire où les parents commencent à s'organiser en fonction de la réalité mais ne sont pas encore capables de maîtriser leurs émotions et sentiments. Ensuite, ils reconnaissent les limites du potentiel de leur enfant de même que les limites et contraintes des professionnels dans cette prise en charge.

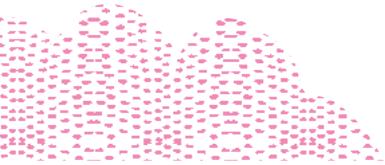
Au regard de cette multitude de sentiments traversée par les familles, le droit au répit est un besoin légitime reconnu aux aidants de la personne en situation de handicap afin d'avoir la possibilité de souffler moralement et physiquement. Ce droit a été instauré par la loi en 2016.



« L'accueil collectif m'a permis de souffler un peu car ce n'est pas évident tous les jours de gérer les crises. Depuis qu'il va à la crèche, je peux me reposer un peu et faire mes démarches. »

UN
PARENT

DU POINT DE VUE DE L'ÉQUIPE



On décrit ici les «postes clés» dans l'accueil du jeune enfant, mais la liste des professionnel n'est pas exhaustive.

Ce qui importe, c'est que l'ensemble des membres de l'équipe s'investisse dans l'accueil au quotidien de tous les enfants et particulièrement des enfants porteurs de handicap.



POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL AU REGARD DU PROCESSUS D'ACCEPTATION DU HANDICAP

Les professionnels apprennent à maîtriser leurs émotions pour apporter aux parents le soutien dont ils ont besoin. Pour cela, ils sont en mesure d'évaluer et comprendre le contexte familial dans lequel se trouvent les parents et accepter leurs multiples réactions afin de mettre en place les actions appropriées. Les professionnels s'adaptent selon l'étape dans laquelle se trouvent les parents. Il est nécessaire de respecter leur rythme et de les accompagner avec bienveillance. C'est grâce à une posture d'écoute et de compréhension qu'une relation de confiance s'instaure entre les parents et les membres de l'équipe.

Pour faciliter l'accueil d'enfants en situation de handicap au sein des structures de droit commun, certaines choses peuvent être mises en place tels que : des outils pédagogiques d'observation, de communication ou encore des journées pédagogiques à l'intention de l'équipe.

Ces outils vont permettre de garantir la qualité de l'accueil ainsi que de l'accompagnement de l'enfant et de ses parents tout en favorisant la construction du lien de confiance.

Il sera nécessaire de les partager avec les familles et les partenaires pour rendre visible et lisible le travail de tous. Chaque membre de l'équipe à un rôle bien défini pour favoriser l'accueil de tous :



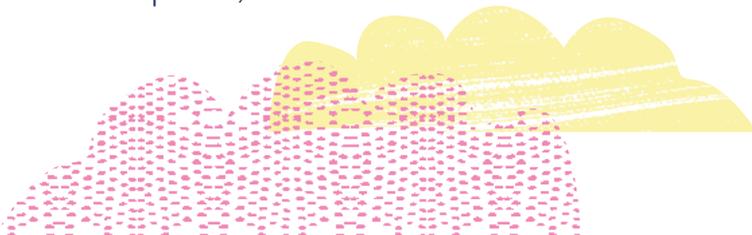
LE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT

- Porte le projet, décide après une concertation pluridisciplinaire de l'opportunité de l'accueil. Il soutient et accompagne l'équipe pluridisciplinaire et les parents dans un dialogue permanent,
- Met en place le Projet d'Accueil Individuel à la demande des parents si nécessaire,
- Communique régulièrement avec la famille sur l'évolution de l'enfant en s'essayant à un juste équilibre entre compétences et déficiences pour ne pas accabler ou leurrer les parents,
- Est garant de la qualité, de la cohérence, de la pérennité de l'accueil pour cet enfant et les autres enfants, dans le respect des dispositions du « projet d'établissement », qui comprend les deux volets éducatif et social, décliné et mis en œuvre concrètement par l'ensemble de l'équipe,
- Est en relation avec les partenaires de soin ou d'éducation.



LES AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

- Sécurisent l'enfant par un maternage et des soins quotidiens qui s'adaptent à son rythme de développement propre : un binôme de référence est préférable pour assurer une continuité dans la prise en charge de l'enfant et de sa famille en évitant l'épuisement et l'isolement d'un professionnel,
- Partagent les observations, mesurent les progrès, les difficultés qui permettront d'adapter l'accueil,
- Communiquent quotidiennement avec la famille, lors des transmissions, sur l'évolution de l'enfant en s'essayant à un juste équilibre entre compétences et déficiences pour ne pas accabler ou leurrer les parents.



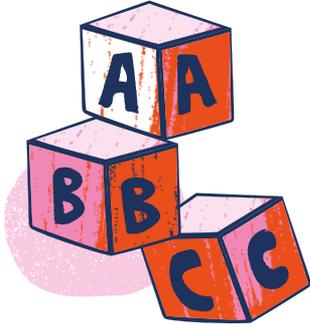


LE RÉFÉRENT SANTÉ ET INCLUSION

- Informe, sensibilise et conseille la direction et l'équipe de l'EAJE en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap,
- Apporte son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'adaptation, au bien-être, au développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service,
- Contribue à la mise en place des protocoles en concertation avec le directeur de l'établissement annexés au règlement de fonctionnement et veille à leur bonne compréhension par l'équipe,
- Assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment de santé environnementale et veille à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent y être associés,
- Travaille en collaboration avec les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile et les acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap,
- Il peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

La fonction de référent « Santé et Accueil inclusif » peut être exercée par :

- *Un médecin possédant une spécialisation, une qualification ou une expérience en matière de santé du jeune enfant,*
- *Une personne titulaire du diplôme d'État de puéricultrice,*
- *Une personne titulaire du diplôme d'État d'infirmier (possédant 3 ans d'expérience auprès du jeune enfant).*



L'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS (EJE)

L'EJE tient un rôle central pour garantir le respect des besoins de l'enfant :

- Organise, anime, soutient le travail quotidien de l'équipe,
- Développe et expérimente des activités, des animations en tenant compte des compétences de l'enfant,
- Partage les observations, mesure les progrès, les difficultés qui vont permettre l'adaptation de l'accueil,
- Communique avec les partenaires de soins ou d'éducation — travail en réseau.

L'ensemble de l'équipe doit être à même d'accueillir l'enfant au quotidien. Cet accueil doit être réfléchi collectivement.

Afin d'adapter au mieux l'accueil aux besoins de l'enfant et de sa famille, une période d'adaptation doit être mise en place afin que le trio (professionnels, parents et enfants) fasse connaissance, que les habitudes de chacun deviennent naturelles pour tous. La durée de cette période varie en fonction du temps nécessaire à chacun pour être en confiance.

De plus, les transmissions, mises en place pour tout enfant, sont toutes aussi importantes dans le cas d'un enfant en situation de handicap et doivent se traduire positivement comme pour tout enfant. Même si les spécificités de l'enfant en situation de handicap nécessitent une adaptation de la part de l'équipe, cela ne doit pas être ressenti comme un effort ou quelque chose d'exceptionnel par les parents pour que tout cela soit vécu de la façon la plus naturelle possible.

Selon les besoins, il est possible de se faire accompagner par des structures et professionnels médicaux ou paramédicaux, (ergothérapeute, diététicien, orthophoniste, CAMSP...) pour trouver des solutions concrètes à l'adaptation de l'accueil.

QUELQUES CLÉS

NOUS AVONS BESOIN...	POUR CELA, IL EST NÉCESSAIRE...	QUESTIONS À ABORDER
<p>Savoir accueillir l'enfant porteur de handicap en respectant son individualité et ses spécificités</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Développer ses compétences en favorisant des temps de formation spécifiques aux situations rencontrées 	<ul style="list-style-type: none"> · Quels sont les besoins spécifiques de l'enfant par rapport aux spécificités de son handicap ? · Comment organiser la coéducation ? Quels sont les partenaires ressource ?
<p>Favoriser les échanges, prendre la distance nécessaire et élaborer un discours commun à adopter en direction des familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Organiser régulièrement des temps de supervision et d'analyse de pratique · Échanger collectivement sur les représentations de chacun, la relation éprouvée, la nature des interactions parents / enfant / professionnels · Prendre du recul sur ses pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> · Comment se détacher de son vécu pour favoriser une posture professionnelle cohérente avec le public accueilli ? · Comment élaborer des modalités d'accueil communes et partagées ?
<p>Trouver des solutions concrètes aux difficultés rencontrées par l'équipe et favoriser la montée en compétence de l'équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Favoriser les partenariats avec des professionnels extérieurs (médicaux, sociaux et médico-sociaux, etc) afin de favoriser la prise de recul de la part de l'équipe par l'apport d'autres visions de prise en charge de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> · Quelles solutions concrètes peuvent être mises en place pour favoriser l'inclusion de l'enfant dans le groupe et dans la structure ? · Quels sont les partenaires à mobiliser pour que l'équipe puisse prendre du recul sur l'accueil ?
<p>Améliorer la qualité continue de l'accueil</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Organiser des journées pédagogiques · Découvrir de nouvelles expériences et se questionner sur ses pratiques · Prendre soin de soi pour prendre soin des autres 	<ul style="list-style-type: none"> · Comment identifier les problématiques rencontrées au cours des accueils pour les mettre au travail collectivement ?

NOUS AVONS BESOIN...	POUR CELA, IL EST NÉCESSAIRE...	QUESTIONS À ABORDER
<p>Rendre visible la mission éducative de l'établissement en direction des familles, élus, habitants, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Organiser des événements qui mettent en valeur le projet et les actions mises en place pour et avec les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> · Quel message souhaite-t-on passer ? · Comment communiquer efficacement ?

« L'accueil en collectif permet à l'enfant de s'ouvrir aux autres, de sortir du cocon familial. Évoluer et grandir avec ses pairs l'aide à s'acclimater aux autres enfants différents de lui. Cela l'aide dans son développement affectif, moteur et dans ses interactions sociales. Apprendre la différence aux autres enfants dès le plus jeune âge permet d'éviter le « regard stigmatisant » et restrictif parfois envers le handicap.

Vivre ensemble a des effets positifs des « deux côtés » car les enfants entre eux, ne focalisent pas sur les difficultés éventuelles du « copain » et sont curieux de découvrir l'autre. Ils vont spontanément et naturellement interroger l'autre sur sa (ses) singularité(s). Leurs regards restent toujours bienveillants et ils interagissent par mimétisme, sans se poser de questions. »

UN MEMBRE
DE L'ÉQUIPE

QUAND LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT INTERROGE LES PROFESSIONNELS

Parfois, c'est en cours d'accueil que parents et/ou professionnels font le constat de difficultés et de retards d'acquisition de l'enfant. Ensemble, parents et professionnels vont apprendre à s'adapter aux besoins de l'enfant, à observer, à composer.

Dans cette situation, le cheminement des parents (douleur, peur, espoir, déni, acceptation, recherche de diagnostic, culpabilité) peut être parallèle à celui des professionnels.



Si les professionnels constatent un déni des difficultés de l'enfant de la part des parents, il peut être intéressant que le référent santé et inclusion soit présent pour appuyer les observations faites par les professionnels. Ce déni peut être observé au préalable par l'équipe lors des transmissions journalières.

Lorsque le développement d'un enfant interroge, avant d'en parler aux parents, le responsable de l'EAJE doit s'appuyer sur une observation partagée réalisée par l'ensemble de l'équipe permettant d'avoir des constats objectifs démontrant que l'enfant présente un développement anormal. Pour cela, ils peuvent s'appuyer sur une grille d'observation > voir [ANNEXE 1](#). Après ce travail d'observation collective, il peut être utile et rassurant pour l'équipe de partager ces questionnements avec le référent santé et inclusion ou le médecin de PMI ainsi que les structures et professionnels support (CAMSP, SESSAD, centres de ressources, etc) afin de légitimer l'observation de l'équipe pour ensuite les partager avec les familles.



Il est important de définir en équipe le moment et la manière d'en discuter avec les parents avant de les orienter vers le corps médical.

Suite à cette démarche d'observation partagée, le directeur de l'EAJE et/ou le professionnel référent de l'enfant sont en capacité de recevoir les familles pour échanger des constats qui ont été dressés et des solutions envisageables.

LORS DE CE RENDEZ-VOUS, LE RESPONSABLE DE LA STRUCTURE ET/OU LE PROFESSIONNEL RÉFÉRENT PEUVENT :

- **S'appuyer sur les observations de l'équipe,** des exemples concrets pour expliquer les questionnements
- **Évoquer un ou plusieurs points positifs** concernant l'enfant
- **Demander aux parents s'ils partagent** les constats faits par l'équipe,
- **S'assurer que les parents ont compris** la démarche, les questionnements de la structure
- **Diriger la famille vers le corps médical** pour confirmer les questionnements
- **Affirmer la disponibilité du responsable** pour en échanger avec les parents selon leurs besoins



APRÈS L'ACCUEIL

”



LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

En fonction des aptitudes et de l'évolution de l'enfant en situation de handicap, il est nécessaire que l'EAJE développe des projets passerelles avec divers acteurs relais afin de favoriser la continuité de son parcours.

Ces passerelles peuvent aussi bien concerner des établissements médico-sociaux que des structures dites ordinaires (écoles, accueils de loisirs...) en fonction des besoins de l'enfant. La fin de l'accueil doit être pensée de manière collective et peut ainsi réunir divers acteurs : l'EAJE, les structures ou professionnels qui accompagnent l'enfant au quotidien, les structures relais mais aussi les parents.

Il est nécessaire d'associer la famille à cette démarche afin d'amorcer le sujet et apporter soutien et conseils aux parents. Le rôle de l'EAJE n'est pas de se substituer aux parents ou aux professionnels compétents mais d'accueillir l'enfant, d'orienter et d'accompagner sa famille vers les lieux de vie les plus adéquats.



LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Elle « nécessite d'envisager les manières de mieux se connaître et reconnaître le rôle des acteurs dans l'éducation et l'insertion future des mineurs dans leur société ».

La continuité éducative ne se décrète pas, elle se construit de façon collective entre les différents acteurs de l'éducation de l'enfant. Elle implique une coopération pluridisciplinaire.

Le travail partenarial ne se limite pas à l'interconnaissance des acteurs. Il est nécessaire de coconstruire des projets communs, d'abord, avec des objectifs simples (temps passerelles par exemple) afin d'apprendre à travailler ensemble et à se faire confiance pour développer, par la suite, des projets plus ambitieux.

Le fait de commencer avec un projet de petite ampleur permet d'appréhender le fonctionnement et l'organisation des différentes structures partenaires (école, centre de loisirs, établissements et services médico-sociaux...).

ALLER À LA RENCONTRE DES FAMILLES

L'expérience de l'accueil d'un enfant en situation de handicap au sein d'une structure de droit commun permet aux professionnels de prendre conscience que cela est possible. Cependant, beaucoup de familles n'ont pas recours à l'accueil en EAJE pour leur enfant en situation de handicap alors qu'elles en auraient besoin. En effet, les parents d'enfants en situation de handicap et/ou avec des besoins particuliers se font peu connaître et ne s'inscrivent pas ou peu auprès des services de la petite enfance.

Selon la Mission Nationale Accueils de Loisirs et Handicap (*enquête Famille et Handicap* réalisée en 2018), seuls un tiers (37%) des enfants en situation de handicap sont accueillis en crèche ou en halte-garderie. Cette enquête met en avant le fait que dans 63% des cas il n'y a pas d'accueil en milieu ordinaire.

Cette enquête met également en lumière les freins qui existent du côté des familles. Selon eux, les raisons pour lesquelles leur enfant ne bénéficie pas d'un accueil sont :

- Appréhension de confier leur enfant à une équipe non formée
- Manque de structures adaptées près de chez eux
- Équipe ne se sent pas prête à accueillir leur enfant
- Manque d'information ou de connaissance des solutions d'accueil existantes
- Refus d'une structure suite à une démarche de leur part

VOICI QUELQUES PISTES QUI PEUVENT ÊTRE ENVISAGÉES

- Dynamiser les supports de communication vers les familles (affichage, site internet)
- Développer des logiques « d'aller vers » soutenu par un maillage partenarial coordonné (SDSF 2020-2024).

« Oui, c'était une évidence pour nous. Nous avons eu un rendez-vous à la crèche rapidement, ce qui nous a surpris. Je pense que l'on a été très bien entouré par le CAMSP. »

UN PARENT



« L'accueil
en collectivité n'a pas
été évident pour nous
au vu de son parcours
et de sa fragilité
médicale.

Nous avons peur
de nous confronter
au refus des structures.

Nous avons peur
de confier notre enfant
en toute sérénité.

Ce qui nous a rassuré
est de la voir s'ouvrir
au monde extérieur.

Il était nécessaire pour notre
fille de voir autre chose que
son quotidien de rendez-
vous médicaux. »

UN
PARENT

UNE DÉMARCHE DE TERRITOIRE

Dans la Manche, de nombreux EPCI s'inscrivent dans une démarche PESL (Projet Educatif Social Local). « Le PESL, est un processus continu qui vise à créer les conditions nécessaires pour améliorer le quotidien de la vie des populations à partir d'une action éducative et sociale globale. Il répond aux principes d'une démarche de développement social territorial en impulsant le croisement de la commande publique et de la demande sociale. Il s'appuie sur une dynamique de proximité en provoquant la mobilisation du plus grand nombre ».

Concrètement, ce projet porté par des acteurs pluridisciplinaires permet l'interconnaissance, la création de projets communs puis la mutualisation des ressources selon différents champs d'intervention : petite enfance, parentalité, jeunesse, présence éducative sur internet et inclusion, afin de proposer une cohérence éducative dans les propositions faites aux habitants du territoire.

Ce type de projet donne une place plus active aux habitants en leur permettant de participer aux différentes étapes de la démarche (du diagnostic des besoins à l'action). Dans le cadre du diagnostic participatif, il peut être pertinent d'interroger sur les besoins des familles concernées par le handicap afin de limiter le non-recours.



LA CONTINUITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT

L'EAJE

Il est le mode d'accueil collectif pour l'enfant de 0 à 3 ans et jusqu'à 5 ans pour les enfants porteurs de handicap. Il est un lieu de socialisation, d'éveil et d'expérimentation.

LES PARTENAIRES RELAIS

Ils vont prendre le relais de l'EAJE, selon les besoins de l'enfant et de sa famille, pour un parcours cohérent.

LES PARENTS

Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant.

École
maternelle

Centres
de loisirs

P46

Structures
médico-
sociales

Accueil
périscolaire

Structures
de soutien
à la parentalité

P48

LES PARTENAIRES SUPPORTS

Ils viennent en soutien aux professionnels de droit commun tout au long de l'accueil, et dans l'orientation de l'enfant et de sa famille.

Structures médico-sociales

P46

Structures de soutien à la parentalité

P48

Partenaires institutionnels

P47

LE PARCOURS DE L'ENFANT

QUELQUES STRUCTURES MÉDICO-SOCIALES

Déficience visuelle
SESSAD, IME

Déficience auditive
CROP, IME

Déficience motrice
IEM, IME

Déficience mentale
IME

Polyhandicap
LA MAISON DE LILY, IME

Troubles du comportement
HÔPITAL DE JOUR, ITEP, CMP, IME

LES PARTENAIRES DU SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL



Centres Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Les CAMSP sont des dispositifs de dépistage précoce des handicaps, la prévention des accidents, la prise en charge et la rééducation des enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles physiques et psychiques en ambulatoire.

Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)

Les CMPP assurent, pour les enfants et adolescents de 3 à 18 ans, le dépistage et la rééducation de troubles neuropsychologiques (difficultés psychomotrices, orthophoniques, troubles de l'apprentissage) ou de troubles du comportement.

Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)

Les SESSAD sont constitués d'équipes pluridisciplinaires dont l'action consiste à apporter un

soutien spécialisé aux enfants et adolescents maintenus dans leur milieu ordinaire de vie et d'éducation. Ils peuvent intervenir sur tous les lieux de vie de l'enfant et de l'adolescent. Selon leur spécialité et selon l'âge des enfants qu'ils suivent, ces services peuvent porter des noms différents.

Instituts Médico-Éducatifs (IME)

Les IME accueillent des enfants et adolescents (entre 6 et 18/20ans) atteints de déficience intellectuelle afin de leur assurer notamment des activités éducatives et pédagogiques ainsi que des soins au sein ou en dehors de la structure.

Instituts d'Éducation Motrice (IEM)

Les IEM dispensent un enseignement et des soins aux enfants âgés de 6 à 18/20 ans atteints de déficiences motrices avec ou sans troubles associés, au sein ou en dehors de la structure.

Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP)

Les ITEP accueillent et accompagnent, au sein ou en dehors de la structure, des enfants, adolescents ou jeunes adultes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)

Ces pôles permettent d'éviter les ruptures de parcours, à tout âge en organisant un accompagnement adapté aux besoins des personnes quel que soit leur handicap. Cela passe par la mobilisation collective des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux exerçant sur un territoire.

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)

Issue de la volonté de rapprocher les champs de la gérontologie et du handicap, tout en offrant un accueil de proximité au plus près de l'utilisateur dans les territoires, la Maison départementale de l'autonomie (MDA) regroupe depuis le 3 septembre 2012 la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et la direction de l'autonomie du Département. Accueillir, informer, conseiller, évaluer les besoins de compensation au vu de la situation individuelle et au regard du projet de vie de la personne, gérer les prestations et les demandes d'orientation, telles sont les missions principales de la MDA. Portée par le Département, avec l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels se trouvent l'État, les organismes de protection sociale et les associations, cette structure a pour ambition de fluidifier l'accès aux services et aux droits :

- Des personnes âgées dépendantes

- Des personnes souffrant de déficiences motrices, mentales, cognitives, sensorielles, psychiques, d'un trouble de santé invalidant ou d'un polyhandicap.

Le service départemental de protection maternelle et infantile (PMI)

En matière d'accueil des jeunes enfants, le service de PMI exerce une mission de contrôle à l'égard des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Il participe, sous l'autorité du Président du Conseil départemental, à la protection et à la promotion de la santé parentale et infantile. Il organise notamment des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans. Il contribue au dépistage des troubles d'ordre physique, psychologique, sensoriel et de l'apprentissage et oriente, le cas échéant, l'enfant vers les professionnels de santé et les structures spécialisées.

Les communes

Elles apportent une aide à l'information, à l'orientation des familles et à la coordination des acteurs (CCAS, service handicap...).

Les partenaires de l'Éducation Nationale et du périscolaire

L'arrivée de l'enfant au sein de l'école nécessite parfois un maintien à temps partiel en EAJE pour s'adapter à son rythme de développement, et des échanges avec les professionnels de l'Éducation nationale et les services périscolaires.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Elle accompagne chaque famille ayant des enfants avec une offre de service combinant le versement de prestations familiales, l'accompagnement social des familles rencontrant des problématiques ciblées, l'accompagnement des territoires au développement des projets, et le financement de services pour l'ensemble des familles. Ses interventions visent à favoriser la conciliation de la vie familiale, professionnelle et sociale.

LES PARTENAIRES PARENTALITÉ

« Ce n'est pas évident de trouver des structures qui puissent accueillir des enfants porteurs de handicap. »

UN
PARENT



Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents de la Manche (REAAP)

Le REAAP permet de favoriser le développement des initiatives de soutien et d'accompagnement des familles dans leur rôle éducatif par l'intermédiaire de financements.

Le REAAP 50 regroupe des personnes souhaitant s'investir dans des actions parentalité à l'échelle départementale et/ou locale.

Lieux d'accueil enfants / parents (LAEP)

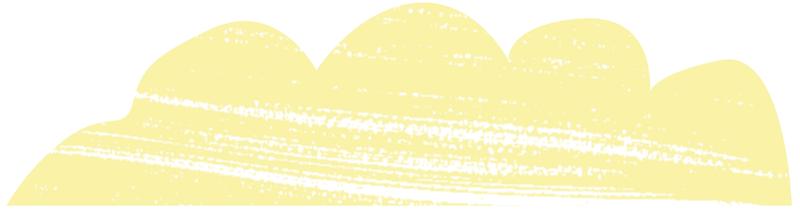
Le LAEP est un espace convivial où les enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent sont accueillis de manière libre et sans inscription. Il constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de paroles pour les parents.

Ce dispositif constitue un moyen privilégié d'accompagner la parentalité, des professionnels formés à l'écoute sont présents pour accueillir les familles dans des conditions optimales et sécurisées.

Espace des parents

L'espace des parents est un lieu ressources dédié à l'accompagnement de tous les parents. Ce dispositif permet aux parents de :

- **Partager des activités** avec leurs enfants
 - **Échanger avec d'autres parents et professionnels** sur leurs interrogations et leurs expériences de parents
 - **Enrichir leurs connaissances** sur l'éducation et les relations familiales
- Concrètement, un espace des parents va proposer diverses actions afin d'accompagner les parents dans la construction de leur parentalité :
- **Des activités à partager** entre parents et enfants pour renforcer le lien parents/enfant(s)



▬ **Des temps dédiés aux échanges** entre parents : groupes d'échanges, de partages d'expériences, ateliers

▬ **Des conférences-débat et soirées d'échanges** avec des professionnels

Centre social et espace de vie sociale (EVS)

Un centre social est une structure de proximité ouverte à l'ensemble des habitants. Il offre accueil, animation, activités et services à finalité sociale. Il propose des actions diversifiées :

- ▬ **Activités parents-enfants**
- ▬ **Accueil d'assistant(e)s maternel(le)s**
- ▬ **Activités culturelles**
- ▬ **Actions parentalité** (tables rondes, café des parents, entretiens individuels, etc)

Dans la majorité des cas, un référent famille est présent sur la structure. Il est donc intéressant de s'informer sur les missions de ce référent ainsi que sur les actions mises en place dans le centre social le plus proche de votre structure.

Un EVS contribue à l'animation de la vie sociale au même titre qu'un centre social. Ce sont des lieux gérés par des associations ayant pour vocation de renforcer les liens sociaux et les solidarités. Il est donc possible que des EVS développent des actions en direction des parents ou des familles.



« Ça n'a pas été facile du tout par rapport à la complexité du handicap de mon enfant. »

Pour plus de renseignement, vous pouvez vous rendre sur les sites suivants :

▬ **Monenfant.fr**
informations, cartographie
<https://mon-enfant.fr/web/guest/trouver-un-mode-d-accueil>

▬ **Plateforme parentalité**
documentation sur la parentalité
<http://www.pearltrees.com/t/plate-forme-parentalite/id23999249>

▬ **Réseau parentalité 50**
<https://www.reseau-parental50.net>

UN
PARENT



COORDINATION DÉPARTEMENTALE PETITE ENFANCE

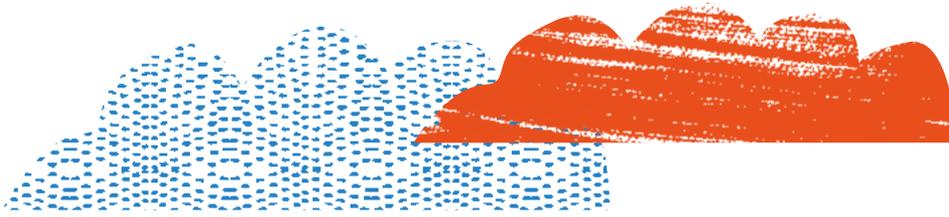
Le champ de la petite enfance est souvent perçu sous l'angle réducteur des modes de garde, ou bien de l'attractivité du territoire. La politique petite enfance joue un rôle effectif dans la lutte contre les inégalités, l'accès à l'emploi et à la formation. À ce titre, la petite enfance doit être autant envisagée du point de vue des enfants que de celui des parents.

Les modes d'accueils, qu'ils soient individuels ou collectifs, visent à répondre aux attentes spécifiques de chaque enfant en favorisant le vivre ensemble et l'égalité pour tous.

Les Francas sont reconnus comme étant un mouvement d'éducation populaire englobant un réseau d'acteurs éducatifs, et sont représentés par une fédération nationale inscrite dans les dynamiques régionales et départementales.

L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DE LA MANCHE DÉVELOPPE TROIS DOMAINES D'ACTIVITÉS :

- **La gestion d'accueils péri et extrascolaires et la formation volontaire (BAFA) et professionnelle.**
- **L'accompagnement technique des partenaires dans l'élaboration de projets éducatifs**
- **La participation à différents projets départementaux et / ou régionaux (« C'est mon patrimoine », « Centre A'ERE », « Agis pour tes droits »...)**



Depuis 2014, les Francas porte la mission de coordination départementale petite enfance. Elle s'est durablement installée sur le département grâce à la cohérence de ses actions.

MISSIONS

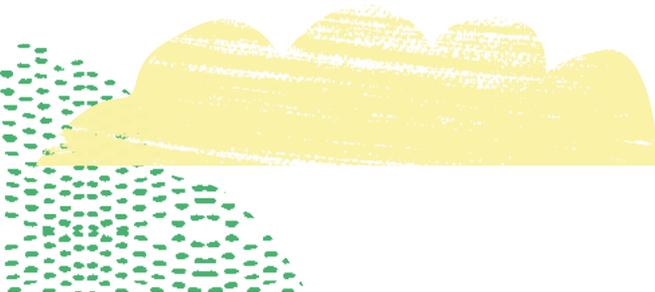
- **Véhiculer les informations générales** grâce à la veille départementale, régionale, nationale
- **Transmettre les données locales** (départementales et spécifiques à chaque territoire) de par sa fine connaissance du réseau et des projets portés par les acteurs locaux
- **Animer des réunions et des ateliers spécifiques** dans l'optique de construire une culture commune, favorisant l'acculturation des acteurs à des démarches globales (PESL, SDSF...)
- **Animer des groupes de travail** afin de créer des outils communs au réseau

GRANDS OBJECTIFS

- **Construire une vision commune**, une culture commune et des ressources partagées entre les professionnels du secteur de la petite enfance présents sur l'ensemble du département
- **Accompagner le développement** de la qualité des accueils individuels et collectifs, les identifier et les adapter aux besoins de toutes les familles
- **Développer les partenariats** de territoire entre les structures accueillant la petite enfance, tout en prenant appui sur le développement des PESL

AXES DE TRAVAIL

- **Animer des réseaux** de professionnels ainsi que des rencontres interprofessionnelles
- **Développer la référence** des Maisons Assistants Maternels en activité
- **Participer activement aux instances** départementales
- **Participer et co-animer le Pôle Ressource Départemental** des projets éducatifs sociaux locaux



PÔLE RESSOURCES HANDICAP DE LA MANCHE



Malgré les dispositions législatives, le handicap reste une cause d'exclusion, en termes d'éducation, d'accès aux infrastructures, d'inclusion professionnelle, mais aussi d'acceptation sociale. L'objectif, pour les personnes en situation de handicap, demeure le même : participer pleinement à la vie de la société.

Depuis leur création, les PEP de la Manche se développent sur la base de valeurs fortes toujours affirmées au cours des années : **laïcité, solidarité, émancipation, égalité, citoyenneté**. Pour les PEP 50, la mixité sociale reste l'un des fondements du vivre ensemble.

L'ASSOCIATION LES PEP DE LA MANCHE DÉVELOPPE DES ACTIONS DANS TROIS GRANDS DOMAINES D'ACTIVITÉS

- **Politiques éducatives vacances loisirs culture :**
organisation de classe de découvertes et de séjours vacances
- **Pôle médico-social :**
gestion d'un SESSAD pour enfants déficients visuels et de CAMSP et CMPP
- **Pôle social :** déploiement d'un PRH, d'un service d'accompagnement de MNA et gestion d'une crèche solidaire

Toujours au plus proche des attentes des habitants de son territoire, les PEP de la Manche ont pensé et mis en œuvre le **Pôle Ressources Handicap (PRH)** afin de « développer l'accueil des enfants et jeunes en situation de handicap dans les accueils de loisirs et dans les établissements d'accueil du jeune enfant du département de la Manche et favoriser l'accès aux loisirs éducatifs, au sport, aux vacances et à la culture pour ces jeunes ».

Ce service a vocation à accompagner et soutenir les professionnels et acteurs souhaitant développer des projets inclusifs sur le département de la Manche. Cet accompagnement concerne la thématique de l'inclusion et de la mixité sociale au sens large (handicap, précarité). De plus, le Pôle Ressources Handicap met à disposition une offre de séjours adaptés et de répit afin de favoriser l'accès des jeunes en situation de handicap à des temps de vacances ainsi que le répit de leurs familles.

Le pôle ressources handicap de la Manche développe des actions en lien aux objectifs suivants :

OBJECTIFS

- **Développer une culture commune** des acteurs du département autour de la notion d'inclusion (handicap, précarité)
- **Développer l'accueil** des enfants et jeunes en situation de handicap et de précarité dans les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et dans les Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) du département de la Manche
- **Mettre à disposition une offre de formation** et sensibiliser les acteurs à l'accueil de la diversité et aux enjeux de la mixité sociale
- **Soutenir les structures** dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et des familles en situation de vulnérabilité

AXES DE TRAVAIL

- **Participer et co-animer le Pôle Ressource Départemental** des projets éducatifs et sociaux locaux
- **Participer à diverses instances départementales** et événements réseau pour promouvoir la notion d'inclusion
- **Accompagner le déploiement de projets inclusifs** sur le département

AUTRES OUTILS ACTUELS OU À VENIR

- La plateforme de coordination et d'orientation pour les enfants de moins de 7 ans avec trouble du neuro-développement vise à mettre en place un parcours coordonné de bilans et d'interventions précoces.
<https://www.normandie.ars.sante.fr/media/89939/download?inline>
- Deux outils d'observation ont été réalisés par la Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement :
 - **Livret repérer et guider-TDA/TND : parents et professionnels petite enfance, soyons attentifs ensemble au développement de votre enfant**
<https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2022-01/Livret%20rep%C3%A9rage%20professionnel%20petite%20enfance%20060122.pdf>
 - **Détecter les signes d'un développement inhabituel chez l'enfant de moins de 7 ans**
<https://www.normandie.ars.sante.fr/media/85685/download?inline>
- **Guide d'observation à l'intention des établissements du jeune enfant, réalisé par le RSVA**
En cours de réalisation, ce guide est réalisé par un collectif de professionnels issu de la petite enfance et du médico-social et est coordonné par le RSVA. PARUTION PRÉVUE FIN 2022 / DÉBUT 2023.

« Cet accueil nous permet de prendre du recul sur nos pratiques et nous aide parfois à dédramatiser certaines situations. »

UN
PARENT



« Cet accueil s'appuie sur une organisation institutionnelle puisque l'intégration d'un enfant handicapé ne peut être l'affaire d'une personne, c'est obligatoirement le travail d'une équipe.

Chacun a ses limites et elles doivent être respectées, mais les possibilités et les limites de l'un ne sont jamais les possibilités et les limites de l'autre, et surtout les limites évoluent et se modifient.



Cette évolution se fait par un travail de réflexion sur des méthodes, l'identité professionnelle et les motivations de chacun par le soutien de l'équipe et les échanges, (écoute, formations, partenariat). >>>

UN MEMBRE
DE L'ÉQUIPE

<<< Le croisement de regards dans le travail de partenariat est essentiel dans la prise en charge de l'enfant en situation de handicap. >>>

UN MEMBRE
DE L'ÉQUIPE



POUR ALLER PLUS LOIN

BIBLIOGRAPHIE

D'un monde à l'autre. Autisme : le combat d'une mère par Olivia Cattan, éditions Max Milo, 2014.

Ergothérapie et petite enfance, revue *Contraste*-enfance et handicap, numéro 45, avril 2017.

La prévention toujours en re-création à l'école de la PMI, sous la direction de Pierre Suesser, Marie-Christine Colombo et Colette Bauby, collection 1001 et +, éditions Érès, octobre 2016.

La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule, par Charles Gardou, collection *Connaissance de la diversité*, éditions Érès, 2016.

Le Grand livre des handicaps, Georges et Léopold Gard, éditions Grr...Art Éditions, 2017.

Le handicap, Pierre Rabischong, éditions Puf, collection *Que sais-je ?* 2012.

Le petit livre pour parler du handicap, Hélène de Leersnyder et Sophie Bordet-Petillon, aux éditions Bayard, 2017.

Les enfants qui nous mettent au défi... *Le Furet* numéro 83, décembre 2016.

Les personnes en situation de handicap, Claude Hamonet, collection *Que sais-je ?*, éditions Puf, 2016.

Naître, grandir, vieillir avec un handicap par Régine Scelles, Albert Ciccone, Roger Salbreux aux éditions Érès, 2016.

Parents d'enfant handicapé, Charles Gardou, éditions Érès, décembre 1996.

Premier livre à traiter de l'accueil du handicap chez l'enfant de 0 à 6 ans : **Petite enfance et handicap. Famille, crèche, maternelle**, sous la direction de Diane Bedoin et Martine Janner-Raimondi, éditions Puf, 2016.

S'engager aux côtés des familles, Claude Seron, éditions Érès, janvier 2017.

POUR LES ENFANTS

Enfance & familles d'adoption

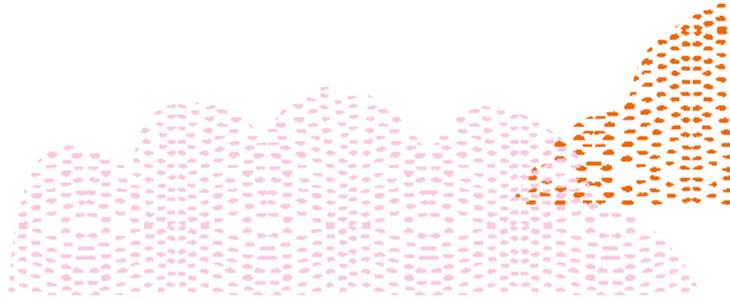
www.adoptionefa.org
[biblio_handicap_jeunesse.pdf](#)

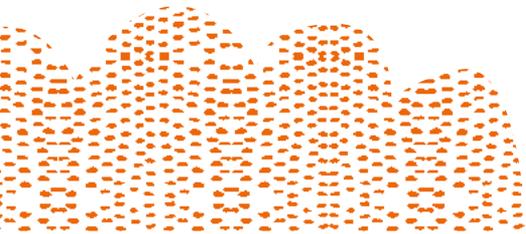
Vers une école inclusive

www.versunecoleinclusive.fr
[Albums-romans-sensibilisation-handicap.pdf](#)

LES AUTRES GUIDES

L'inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil de la petite enfance réalisé par la Fédération des initiatives locales pour l'enfance en Belgique
https://www.fileasbl.be/membres/wp-content/uploads/2015/12/FILE_Guide-inclusion.pdf





Guide de l'accueil des personnes en situation de handicap

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/guides/article/guide-de-l-accueil-des-personnes-en-situation-de-handicap>

LES RAPPORTS DE LA PETITE ENFANCE

Cadre national pour l'accueil du jeune enfant,
mars 2017

RAPPORTS HCFEA

- **Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leurs familles,** juillet 2018

- **Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant,** mars 2019

Rapport de la Commission des 1000 premiers jours,
septembre 2020

SITOGRAPHIE

Autisme les premiers signes

www.autisme-les-premiers-signes.org

Accueil pour tous en Haute-Garonne spécifique à la petite enfance

Fiches d'activités, ressources pour les professionnels et les parents
<https://accueilpourtous31.fr/>

Campagne de l'ANECAMSP

Défend le droit de l'enfant à bénéficier précocement des soins, de l'éducation et de l'accompagnement qu'il requiert.

<https://handicap-agir-tot.com>

CAF www.caf.fr

Dis-moi, le développement de l'enfant

www.youtube.com

Handicap www.handicap.fr

Les pros de la petite enfance

lesprosdela petiteenfance.fr

IREPS – Le cartable des CPS www.cartablecps.org

MDPH www.manche.fr/handicap

Mission Nationale Accueils de loisirs et Handicap

(Enquête Famille et Handicap)

www.mission-nationale.fr

RSVA www.rsva.fr

Le RSVA crée et rend accessibles des outils d'information, d'orientation et de partage de savoirs

Association Tous derrière Léa et les enfants malades

Guide pratique à l'intention des parents

www.asso-lea.org

AndyCap'tain

Podcasts et outils numériques pour soutenir les aidants www.andycaptain.fr



GLOSSAIRE

AAH

Allocation adultes handicapés

ACM

Accueil collectif de mineurs

AEEH

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

AESH

Accompagnants d'élèves en situation de handicap
exemple : AVS

ALSH

Accueil de loisir sans hébergement

AMP

Aide médico-psychologique

ARS

Agence régionale de santé

CAF

Caisse d'allocations familiales

CAMSP

Centre d'action médico-sociale précoce

CCAS

Centre communal d'action sociale

CDCA

Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

CME

Centre médico éducatif

CMP

Centre médico-psychologique

CMP

Centre médico-psycho-pédagogique

CPS

Compétences psychosociales

DYS

Troubles dys (troubles cognitifs)

EAJE

Établissement d'accueil du jeune enfant

EPCI

Établissement public de coopération intercommunale

EVS

Espace de vie sociale

HCFEA

Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

IEM

Institut d'éducation motrice

IME

Institut médico-éducatif

ITEP

Institut thérapeutique éducatif et pédagogique

LAEP

Lieu d'accueil enfant-parent

LSF

Langue des signes française

MDA

Maison départementale de l'autonomie

MSA

Mutualité sociale agricole

PAI

Projet d'accueil individualisé

PEP

Pupilles de l'enseignement public (association départementale)

PESL

Projet éducatif social local

PCPE

Pôle de compétences et de prestations externalisées

PPS

Projet personnalisé de scolarisation

PRH

Pôle ressource handicap

REAAP

Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

RSVA

Réseau de services pour une vie autonome

SDSF

Schéma départemental des services aux familles

SESSAD

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

TED

Troubles envahissants du développement

TOC

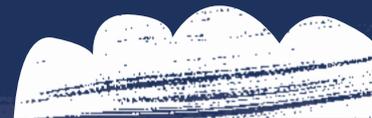
Troubles obsessionnels compulsifs

TSA

Troubles du spectre de l'autisme

ULIS

Unité localisée pour l'inclusion scolaire



REMERCIEMENTS

Un grand merci à

- **Madame Clerembaux, ergothérapeute** qui nous a accompagné et éclairé sur des comportements, des postures liés au type de handicap.
- **Aux parents et aux professionnels** qui ont accepté de témoigner de leur expérience et ressenti.
- **La Caf de la Manche** qui a accompagné la conception éditoriale et le financement de la réalisation de ce livret.
- **Le Conseil départemental incarné par la PMI et le service Manche-Inclusive** qui ont suivi et relu régulièrement le livret dans ses différentes phases de réalisation.
- **Les professionnels de la petite enfance** qui ont formé le panel de relecture.

La participation de chacun permet aujourd'hui cette concrétisation.

Conception éditoriale : **Coordination petite enfance, PRH, Caf**
 Conception graphique, illustrations et mise en page :
Camille Leplay + Camille Van Haecke
 Impression : **La Petite Presse** | 2022



coordination.petiteenfance@francas50.fr
02 33 57 29 63



Co-réalisé
et financé
par la CAF

